

Rapport du mandataire

Année 2020

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

SEM PFI de la région grenobloise



Table des matières

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE	3
2. LA GOUVERNANCE	3
3. MISSIONS ET SECTEUR D'ACTIVITE	3
4. ACTIVITE DE LA SOCIETE	4
5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE.	8
6. POLITIQUE SOCIALE / RESSOURCES HUMAINES	16
7. ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	18
8. ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	19

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SAEM « pompes funèbres intercommunales de la région Grenobloise » est une société d'économie mixte au capital de 5 000 000 d'euros.

Le capital social se décompose comme suit :

- Un actionnariat public à hauteur de 80% composé de 84 communes actionnaires,
- Un actionnariat privé à hauteur de 20%.

2. LA GOUVERNANCE

- La Présidence est assurée par
 - **Danielle MANTONNIER** jusqu'au 8 octobre 2020
 - **Jean-Marc GAUTHIER** à partir du 08 octobre 2020,
- La Direction Générale est assurée par
 - **Jean-Marc CORGIER** jusqu'au 30 septembre 2020,
 - **Jean-Marc GAUTHIER** à partir du 08 octobre 2020,

Le conseil d'administration est composé de **16 administrateurs**.

3. MISSIONS ET SECTEUR D'ACTIVITE

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

La société a poursuivi son activité d'exploitation d'un service de pompes funèbres et de gestion des équipements funéraires à destination de 83 communes de la région grenobloise, dont 49 sont rattachées à la métropole Grenoble-Alpes.

Pour mémoire, son activité comprend :

- **Le service extérieur des pompes funèbres** (DSP renouvelée le 1^{er} janvier 2020 pour 4 ans),
- **La gestion du crématorium intercommunal de la métropole grenobloise** (DSP renouvelée le 1^{er} janvier 2020 pour 4 ans),

- **La construction et la gestion du crématorium intercommunal du pays Voironnais** (DSP signée le 24 octobre 2014 pour 25 ans).

4. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Parmi les évènements marquants survenus au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, il convient de noter :

➤ **Crise sanitaire**

Durant toute la durée de la crise, la SEM PFI n'a pas eu besoin d'avoir recours aux dispositifs gouvernementaux d'aide (chômage partiel, prêt garanti par l'Etat, report d'échéances des emprunts).

Phase 1 : mars / avril 2020

L'apparition de la pandémie du Coronavirus en début d'année 2020 a eu des répercussions sur l'entreprise en termes d'organisation pour assurer la continuité du service public mais également en terme financier.

La spécificité de notre mission implique la présence physique de la majorité des salariés pour assurer les services d'inhumation ou de crémation. Aucune mesure de chômage partiel n'a été mise en place, seuls quelques salariés aux fonctions purement administratives ont pu bénéficier du télétravail.

Les mesures de confinement ont modifié l'organisation des obsèques avec notamment l'interdiction d'organiser des cérémonies avec plus de 20 personnes.

Nous avons mis en place des mesures de protection renforcées pour le personnel et pour le public dès le 1^{er} jour de confinement.

Nous avons eu sur les deux premières semaines de confinement des difficultés d'approvisionnement pour les équipements de protection (masques, blouses, gants, gel hydro alcoolique...).

Toutefois la réactivité de nos fournisseurs conjuguée à une rigoureuse gestion des stocks ont permis d'assurer une bonne sécurité pour les salariés et les familles et de permettre ainsi la continuité du service avec davantage de sérénité.

Ces mesures de protection ont eu un impact financier car les prix de toutes ces fournitures a connu des augmentations tarifaires non négligeables.

Par ailleurs, certaines mesures ont directement impacté notre chiffre d'affaires, à titre d'exemple, l'interdiction de proposer des soins de conservation sur tout le mois d'avril, et ceci pour l'ensemble des défunts quelle que soit la cause du décès, a causé une perte de chiffre d'affaires d'environ 40 000€.

Les cérémonies s'étant déroulées dans l'intimité et dans la plus grande simplicité, la SEM PFI proposera lorsque la situation le permettra, d'organiser un hommage individuel aux familles qui seraient désireuses de réunir leurs proches en mémoire de leur défunt.

Cette seconde cérémonie sera effectuée à titre gracieux avec la mise à disposition de la salle de cérémonie et la présence d'un maître de cérémonie.

Enfin, le dépôt et la conservation des urnes durant le début du premier confinement n'ont pas donné lieu à facturation afin de permettre aux familles d'organiser ultérieurement l'inhumation ou la dispersion des cendres.

Phase 2 : octobre / décembre 2020

Le territoire grenoblois a été durement éprouvé par la deuxième « vague » épidémique intervenue au quatrième trimestre 2020. Pour faire face, la SEM PFI a dû prendre les mesures organisationnelles inédites suivantes :

✓ Accueil réception

- Réception des familles sur rendez-vous,
- Une équipe dédiée à la réception, l'autre au traitement administratif,
- Fermeture de l'agence de La Terrasse,
- Suspension de l'activité Contrat Obsèques.

✓ Chambre funéraire et salle de cérémonie

- Utilisation de la salle de cérémonie comme dépositaire pour accueillir les cercueils,
- Mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux pour les cérémonies au centre funéraire,
- Augmentation des capacités de conservation : passage du nombre de cases réfrigérées de 48 à 68 cellules.

✓ Crématorium

- Ouverture du crématorium de Gières le dimanche,
- Capacité portée à 84 créneaux par semaine soit 12 par jours, 7j/7,
- Synergies avec le crématorium de Chambéry.

✓ Moyens

- Forte mobilisation et haute disponibilité des personnels,
- Optimisation des plannings et des moyens matériels,
- Recours à la sous-traitance.

Afin de reconnaître le dévouement exemplaire des salariés dans l'exercice de cette mission de service public essentiel à la vie de la Nation, il a été décidé de leur attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat « COVID » d'un montant de 1000 €.

➤ **Participation au programme de recherche « Mondes funéraires, personnes endeuillées et Covid-19 »**

Confrontée à une crise sanitaire sans précédent, la SEM PFI a souhaité participer au programme de recherche « Mondes funéraires, personnes endeuillées et Covid-19 » pour témoigner durablement de cette expérience et dont elle sortira inévitablement éprouvée.

➤ **Pilotage budgétaire**

La SEM PFI a renforcé son pilotage budgétaire en construisant et en présentant pour la première fois, un budget prévisionnel au Conseil d'Administration réuni le 12 mars 2020 qui l'a adopté à l'unanimité. Cet outil de pilotage budgétaire permet à la Direction de pouvoir analyser chaque mois le chiffre d'affaires et l'ensemble des charges. L'analyse mensuelle des écarts par comparaison avec

la trajectoire budgétaire prévisionnelle permet de réagir rapidement et efficacement si besoin. De surcroît, une situation comptable intermédiaire à mi- exercice est établie au 30 juin. Le budget prévisionnel 2021 a quant à lui été approuvé le 17 décembre 2020.

➤ **Rémunération du Directeur adjoint**

La Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité, lors de sa réunion en date du 12/03/2020, l'augmentation de la rémunération du Directeur adjoint, lequel avait été promu le 11 avril 2019 sans révision salariale.

➤ **Bilan sur les recommandations issues du rapport de la Chambre Régionale des comptes**

Le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020 a pris acte de la mise en place des actions correctives en réponse au bilan sur les recommandations issues du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

➤ **Jury pour les achats**

Pour rappel, dans le cadre de l'acquisition de matériel et de leur financement, la SEM PFI s'est engagée à mettre en œuvre un certain formalisme introduisant de la transparence.

Outre les investissements dans les nouveaux équipements de Crolles et de Voiron, la SEM a notamment besoin de renouveler ses moyens d'exploitation.

Il s'agit notamment d'adapter les matériels roulant à la zone à faibles émissions.

Un jury composé d'administrateurs, de la Direction et de salariés de l'entreprise a été mis en place pour décider de l'attribution de marchés importants.

Ce jury s'est réuni plusieurs fois dans l'année :

✓ Le 27 février 2020 :

- Renouvellement de la flotte de véhicules funéraires
- Choix des organismes bancaires pour le financement des projets de Crolles et de Voiron

✓ Le 14 décembre 2020 :

- Choix des organismes bancaires pour le financement par crédit-bail du renouvellement de la flotte de véhicules funéraires
- Choix de l'Entreprise Générale dans le cadre de la procédure de consultation pour la construction du centre funéraire de Crolles

➤ **Gouvernance**

Suite aux élections municipales de 2020 et à la nomination des nouveaux représentants de la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole par son assemblée délibérante, un nouveau Conseil d'Administration a été mis en place le 08 octobre 2020.

En outre, Monsieur Jean-Marc CORGIER a démissionné de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 30 septembre 2020, date de son départ de l'entreprise.

Compte tenu de cette démission, un mode de gestion moniste de la société où les fonctions de direction sont exercées par un(e) Président(e)- Directeur(ric)e général(e) jusqu'au recrutement et à la nomination d'un(e) Directeur(ric)e Général(e) a été approuvé le 08 octobre 2020 et ce à titre transitoire.

Monsieur Jean-Marc GAUTHIER a été nommé en qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général de la SEM PFI le 08 octobre 2020.

Quatre cabinets ont été consultés par M. CORGIER avant son départ pour accompagner la SEM PFI dans le recrutement du futur Directeur Général H/F. La mission du cabinet retenu après analyse des offres a démarré le 17 novembre 2020. Un jury de recrutement a été constitué lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2020.

➤ Centre funéraire de crolles

L'avancement du projet de construction du centre funéraire de Crolles accuse un retard de 4 mois minimum sur le planning prévisionnel en raison de la décision unanime du Conseil d'Administration prise le 17 décembre 2020 de déclarer infructueux le deuxième appel d'offres et de lancer une troisième consultation pour le choix de l'entreprise générale en charge de la construction.

➤ Crématorium de VOIRON

L'avancement du projet de construction du crématorium de Voiron est conforme au planning prévisionnel. Arrêté préfectoral 38-2020-12621-005 du 21/12/2020 portant autorisant de construire et d'exploiter un crématorium sur la commune de Voiron.

➤ Nouveaux services à disposition des familles

Deux services innovants et fournis à titre gracieux ont été mis à disposition des familles dès le mois de janvier 2020 :

- ✓ Le service In Memory est un service qui permet aux familles et aux proches d'un défunt de communiquer et de rassembler des témoignages de soutien et de condoléances sur une plateforme dédiée.
- ✓ Le service Izi Family est une solution dématérialisée d'accompagnement et de gestion des démarches après décès.

➤ Contrat de mécénat

Les sommes récoltées suite à la vente des métaux collectés au crématorium ont permis d'attribuer les sommes suivantes :

- ✓ Fonds de Dotation du CHU :
 - Financement du projet " Projet Bulle & Co " 31 000 €
- ✓ Institut Pasteur 5 000 €
- ✓ Association JALMALV 5 000 €
- ✓ La Banque Alimentaire de l'Isère 5 000 €
- ✓ Association " Jonathan Pierres Vivantes " 3 000 €
- ✓ Association " l'Aurore / Locomotive " 3 000 €
- ✓ Association " Morts de Rue " 1 000 €
- ✓ Association " Apprivoiser l'absence " 1 000 €

- | | |
|---------------------------------|---------|
| ✓ Association « Source de vie » | 1 000 € |
| ✓ Association " Rivages " | 1 000 € |
| ➤ Concert-hommage | |

Compte-tenu des conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid19, le concert-hommage a été organisé cette année en distanciel le 2 novembre 2020.

➤ **Rencontres professionnelles :**

- ✓ Rencontres MUTAC les 10 et 11 septembre 2020 à La Grande Motte.

➤ **Questionnaire familles**

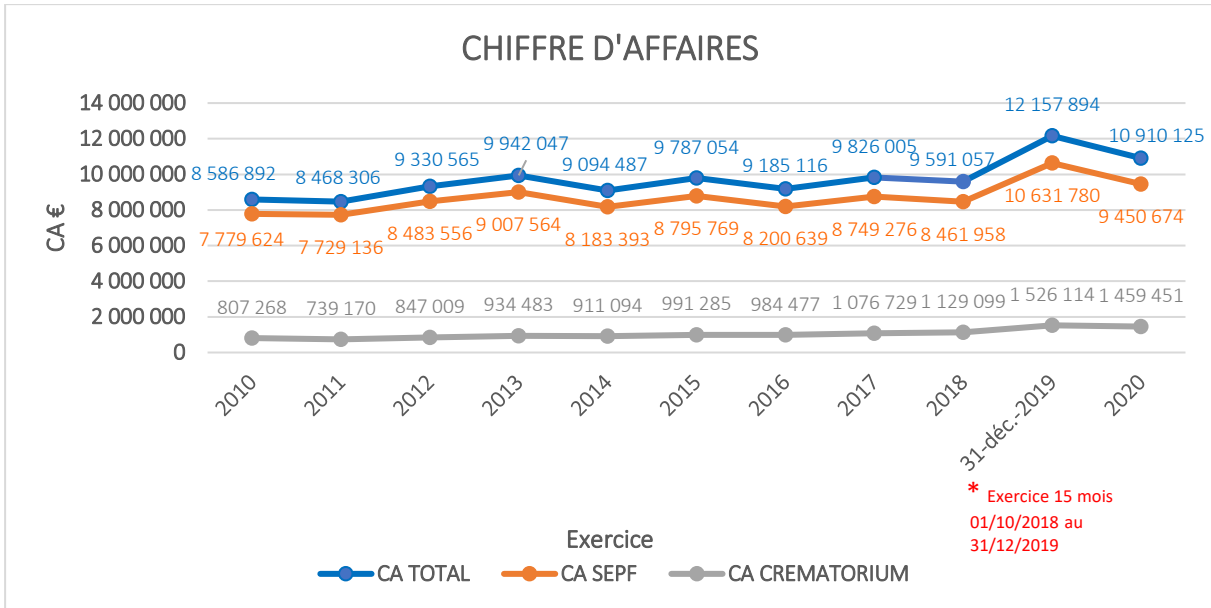
Un nouveau questionnaire plus complet et plus précis a été mis en place en 2020. Le traitement statistique des réponses a été confié à une entreprise spécialisée. L'objectif est de disposer d'une vision objective de l'avis des familles concernant la qualité de notre service et ceci à toutes les étapes des obsèques.

5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE.

Le chiffre d'affaires atteint 10 910 125 € au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, en baisse par rapport à celui de l'exercice clos le 31/12/2019 qui s'élevait à 12 157 892 € (exercice d'une durée de 15 mois en 2019 contre 12 mois en 2020).

Le chiffre d'affaires total est en progression de 1 010 125 € (+ 10 %) par rapport au budget prévisionnel basé sur une hypothèse de 9.9 M€.

Lors de l'établissement d'une situation comptable intermédiaire au 30/06/2020, le chiffre d'affaires total était du même niveau que celui de l'exercice précédent proratisé sur 6 mois. Le quatrième trimestre a connu une hausse inédite d'activité.

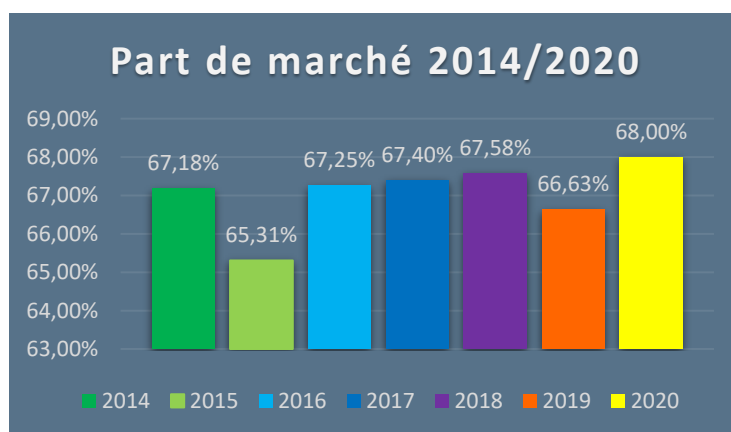


L'évolution inédite du chiffre d'affaires sur 12 mois est liée à plusieurs facteurs :

1. Une surmortalité provoquée par l'épidémie covid-19 au quatrième trimestre,
2. L'agilité dont a su faire preuve l'entreprise PFI en prenant des dispositions organisationnelles appropriées dans l'objectif d'accroître rapidement ses capacités,
3. Le dévouement et l'engagement exemplaires de l'ensemble des collaborateurs.

➤ La part de marché

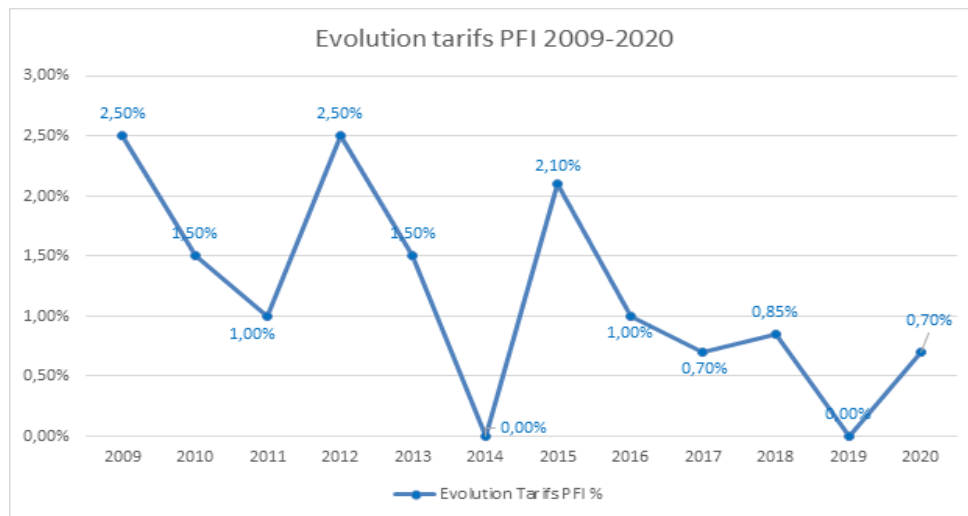
La part de marché de la société PFI sur la zone d'intervention est de 68,00 % en 2020 contre 66,63 % en 2019, soit une progression de 1,37 %.



Nous attirons toutefois votre attention sur une possible distorsion de la représentativité de l'échantillon utilisé. En effet, toutes les communes du territoire ont subi une surmortalité en raison de l'épidémie de COVID-19.

➤ Évolution des prix

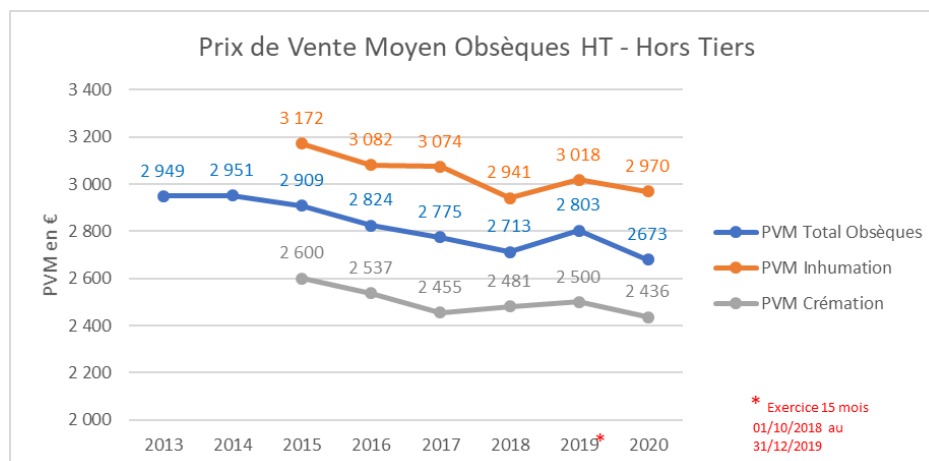
La révision tarifaire votée en 2020 s'inscrit dans la politique de modération en vigueur depuis 2016.



Lecture : année du vote et révision tarifaire en % par l'assemblée délibérante de Grenoble Alpes Métropole. Exemple : augmentation + 0.70% votée en 2020 pour mise en application à partir du 01 janvier 2021.

➤ Le prix de vente moyen

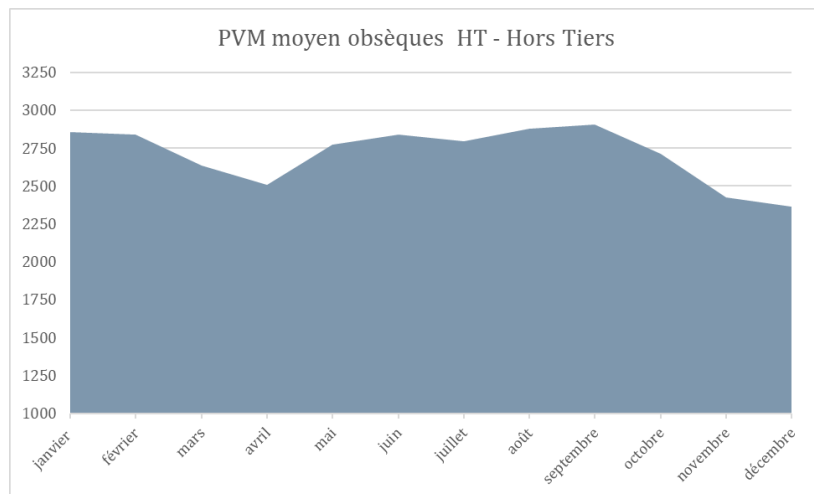
Le prix de vente moyen est en baisse significative par rapport à l'exercice précédent. En outre, il est le plus faible jamais calculé depuis 2013.



Une baisse significative du prix de vente moyen obsèques a été observée lors des deux périodes de crise COVID-19 et ce, en raison de :

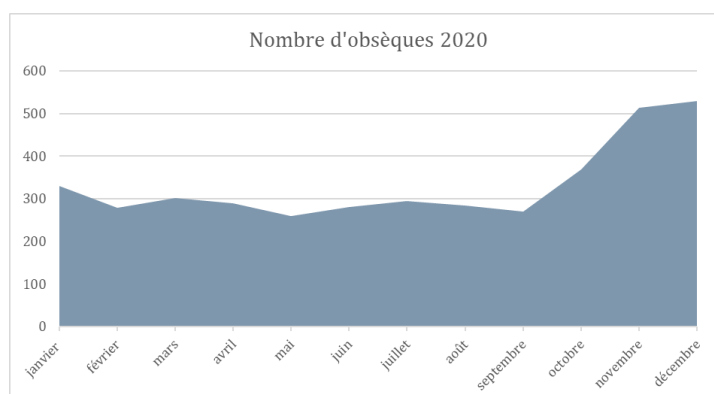
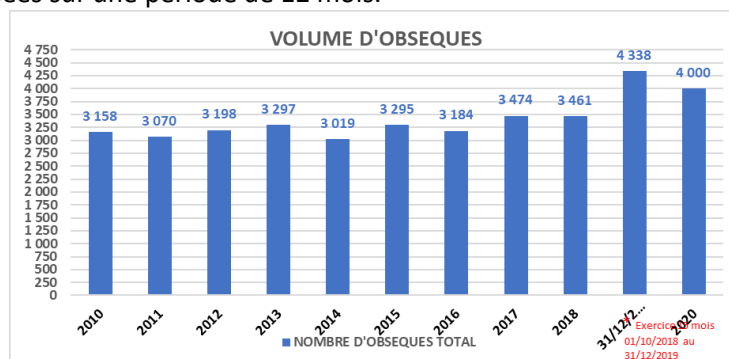
- Mars / avril 2020 : l'interdiction de proposer des soins de conservation sur tout le mois d'avril et ceci pour l'ensemble des défunts, quelle que soit la cause du décès,

- Quatrième trimestre 2020 : effet conjugué de l'adoption de mesures organisationnelles inédites (salle de cérémonie transformée en dépositaire) et hausse de la crémation.



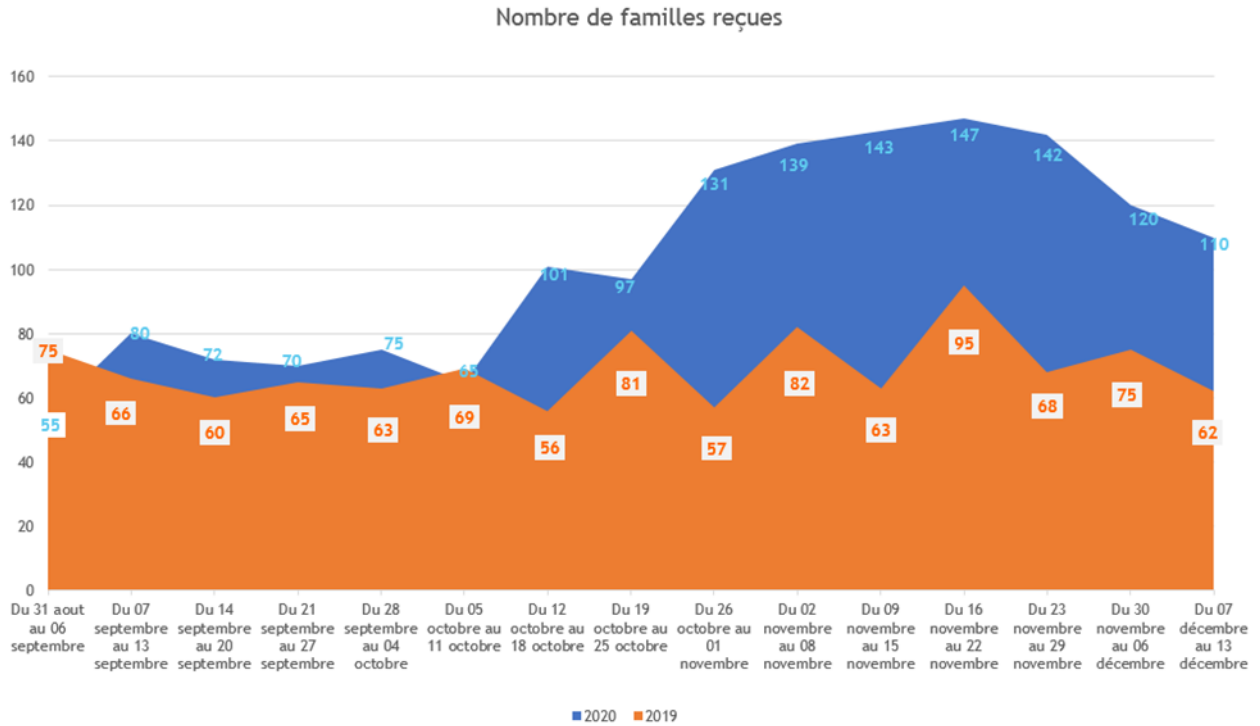
➤ Le volume des obsèques

L'activité Pompes Funèbres de la société a été marquée par une augmentation inédite du nombre d'obsèques organisées sur une période de 12 mois.

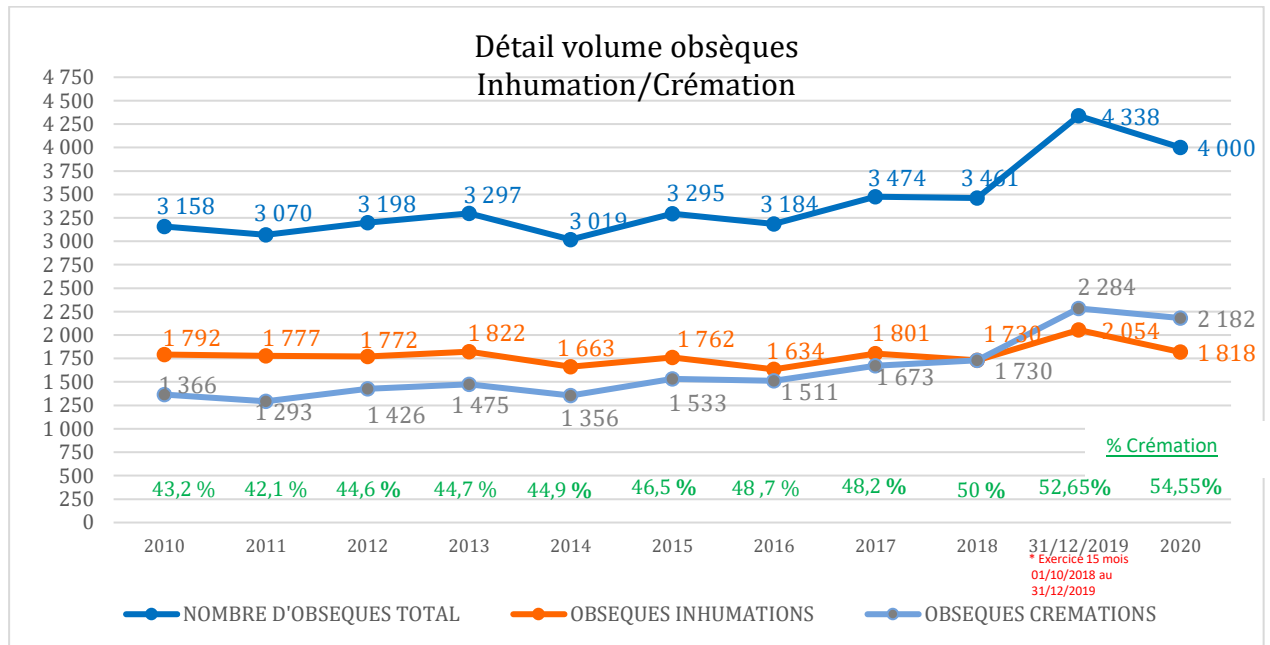


Il convient de noter que la société n'a pas observé de surmortalité lors de la première « vague » épidémique (mars-avril-mai) contrairement au dernier trimestre 2020.

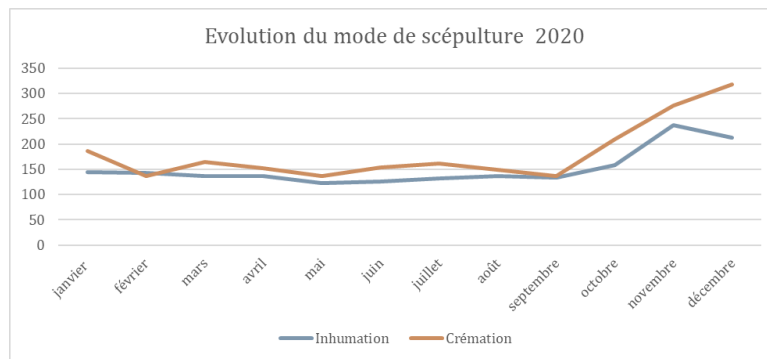
S'agissant de l'accueil des familles, entre 140 et 150 familles ont été reçues par semaine, au plus fort de l'intensité épidémique, à moyens humains constants.



Pour la 2nde année consécutive, le choix des familles s'est davantage porté vers la crémation, en effet plus de 54,5% des familles ont choisi ce mode de sépulture.

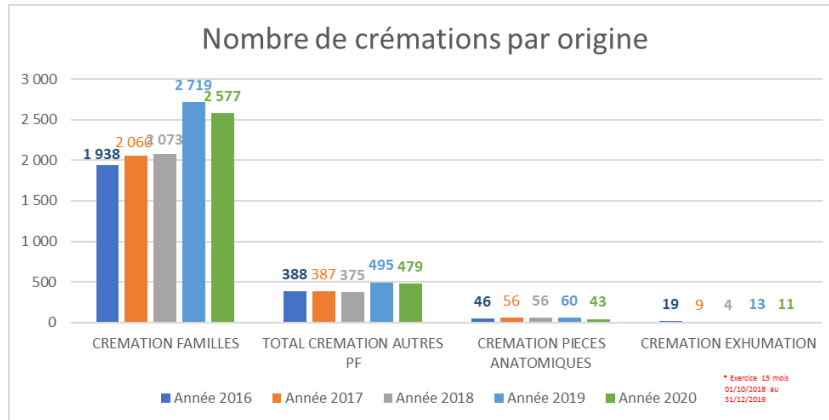


Le choix de la crémation s'est accentué pendant la période de crise COVID-19 au quatrième trimestre.



➤ **Les volumes de crémation au crématorium de Gières :**

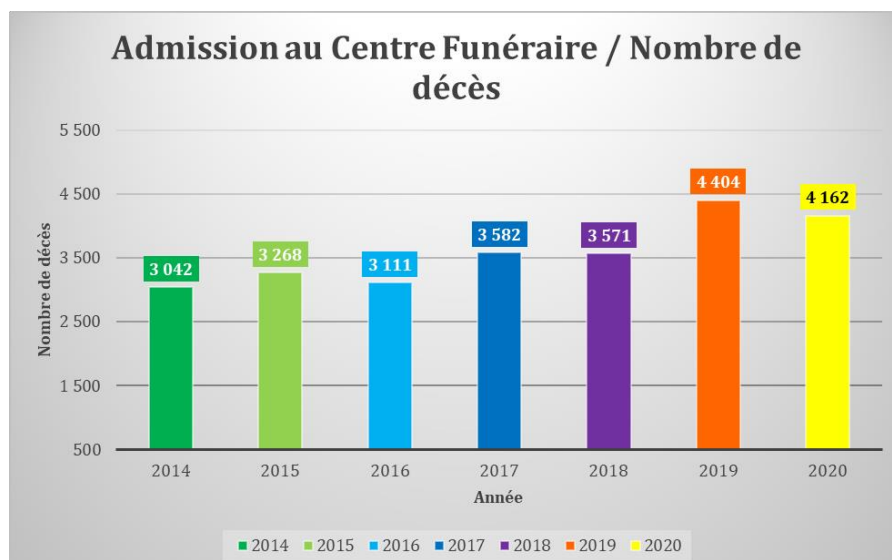
L'activité du crématorium est en forte hausse avec un total de 2577 crémations sur l'année 2020.

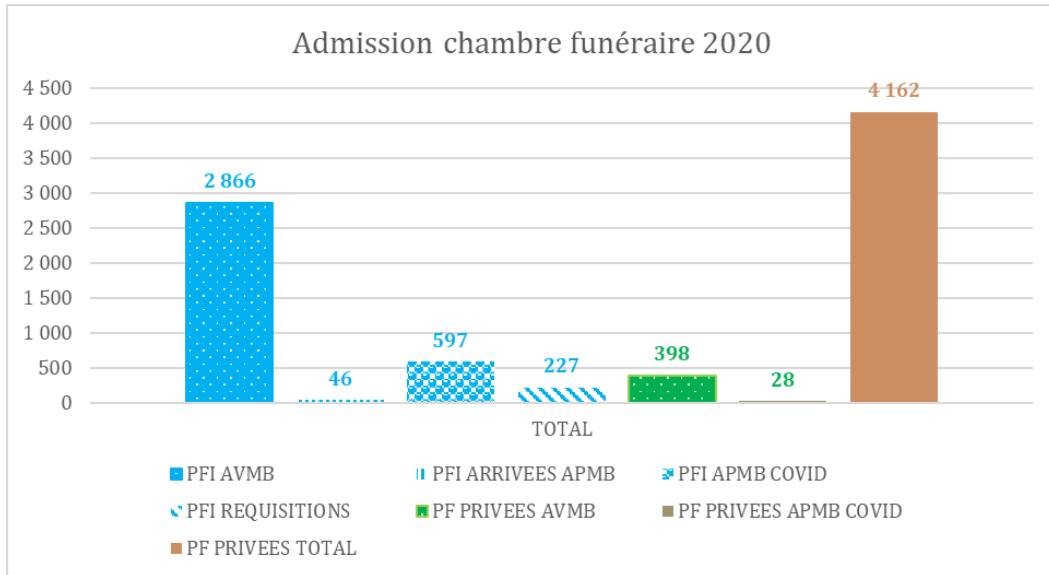


➤ **Activité de la chambre funéraire**

Les admissions pour l'année 2020 s'élèvent à 4162 en intégrant les transports après mise en bière (cercueils accueillis au dépositaire pour les personnes décédées du COVID-19).

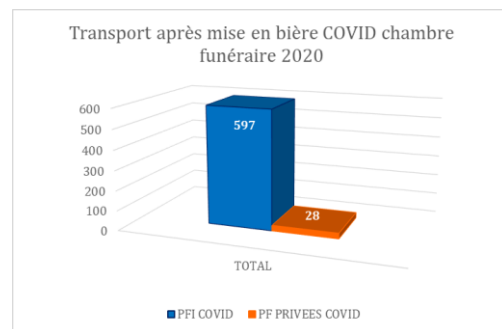
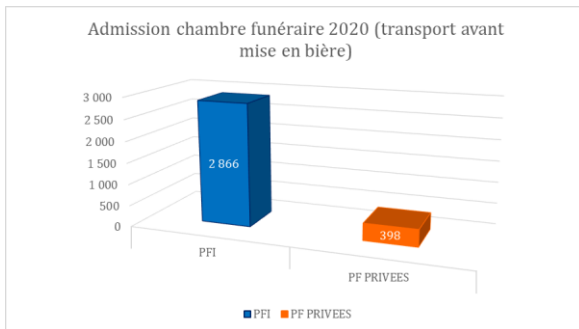
En 2019, rapportée à 12 mois, l'activité était de 3523 admissions. L'exercice de 2020 est, de ce point de vue, inédit.





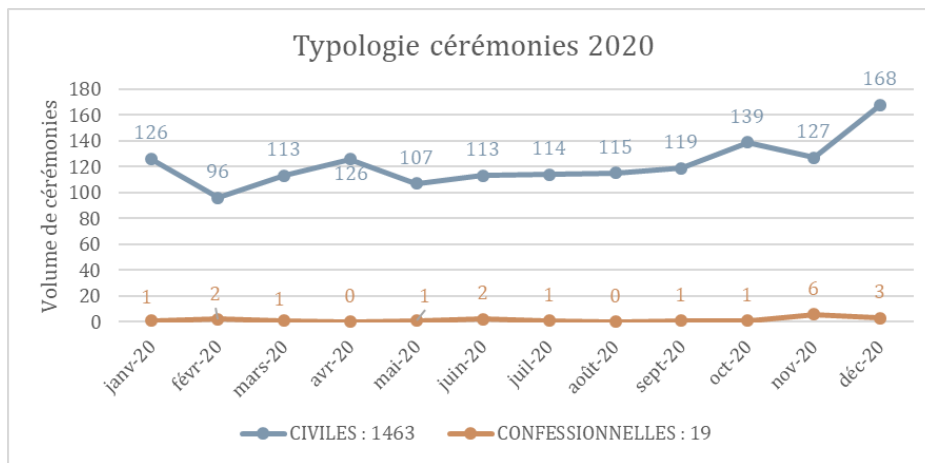
La salle de cérémonie a été mise à disposition comme dépositaire pour accueillir les cercueils (obligation d'une mise en bière immédiate pour les défunts atteints ou probablement atteints du Covid-19 au moment de leur décès).

En 2020, 88 % des admissions sans cercueil proviennent de l'activité de la société PFI et 12 % des autres opérateurs.



➤ **La Salle de cérémonie**

1482 cérémonies ont eu lieu en 2020 (dont 19 confessionnelles et 1 463 civiles).



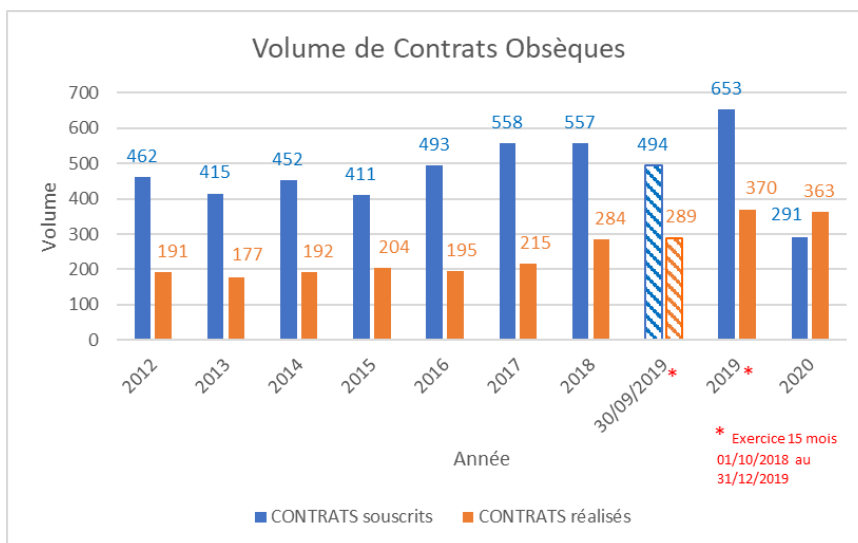
La SEM a mis à disposition à titre gracieux un chapiteau pour les cérémonies se déroulant au centre funéraire.

➤ **Activité Prévoyance obsèques**

L'année a été marquée par une très forte baisse (-70 %), 291 contrats ont été souscrits en 2020 contre 494 sur l'exercice 2018/2019. Pour la première fois, les nouveaux contrats n'ont pas compensé les sorties du portefeuille.

L'effondrement du nombre de contrat souscrit s'explique par le contexte épidémique :

- Confinements successifs limitant la circulation des personnes
- Quatrième trimestre 2020 : adoption de mesures organisationnelles inédites qui ont nécessité la fermeture du service contrat obsèques
-



➤ Solidarité obsèques :

En 2020, 35 195 € de frais d'obsèques ont été pris en charge par PFI pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes ce qui correspond aux obsèques pour 22 défunts.

Les communes concernées en 2020 sont Grenoble, La Tronche, Saint-Martin d'Hères, Echirolles, Seyssins, Sassenage, Allevard et Monestier de Clermont.

6. POLITIQUE SOCIALE / RESSOURCES HUMAINES

La société dispose au 31 décembre 2020 de 89 salariés répartis comme suit :

- ✓ Affectés au service extérieur des pompes funèbres : 84 salariés
 - 58 + 13 employés et techniciens = 71
 - 10 Agents de maîtrise
 - 3 cadres
- ✓ Affectés au crématorium : 5 salariés
 - 4 employés et techniciens
 - 1 Agent de maîtrise

➤ Mutuelle et Prévoyance

L'exercice a été marqué par la mise en conformité du contrat santé avec les dispositions réglementaires relatives à la réforme des soins et équipements et une prise en charge renforcée des soins de santé (réforme dite 100% santé => modification des postes Optique, Dentaire et Aides auditives).

➤ Paie

La gestion des paies a été externalisée depuis juin 2020 auprès du cabinet KPMG. Les données sont directement extraites du logiciel de gestion des temps (KELIO) de la badgeuse.

➤ Accord égalité Femmes/Hommes

L'accord signé en 2017 se poursuit et est toujours appliqué dans notre établissement.

➤ Etude des Risques Psycho-Sociaux

En raison de la crise sanitaire, la création d'un groupe de travail des agents de maîtrise pour l'élaboration d'une charte de bonne conduite n'a pu être exécutée. Les groupes de travail avaient bien été programmés, mais ont dû par deux fois être annulés (mars 2020 et novembre 2020).

➤ **Logements de fonction**

Aucune modification n'a été réalisée à ce sujet (poursuite de l'affectation des logements aux seuls salariés soumis à des contraintes professionnelles).

Un logement vacant a été proposé à la location par l'intermédiaire d'une agence immobilière et est en location depuis le 19/04/2019.

➤ **Plan de mobilité**

A la suite de la rencontre avec les délégués syndicaux en janvier 2020 pour discuter de la mise en place d'un plan de mobilité comme l'impose la loi d'orientation des Mobilités, il a été négocié et décidé par ceux-ci que l'indemnité kilométrique vélo soit maintenue, son bénéfice étendu aux trottinettes électriques, comme négocié lors de la dernière réunion de CSE, et ceci par le biais d'une décision unilatérale de l'employeur et non par le biais d'un accord collectif.

➤ **Lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes**

Il a été procédé à la nomination de deux référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : Aurélie Journet et Bertrand Ferragut (CSE-CHSCT du 24 janvier 2020) (C. trav., art. L. 2314-1, al. 4)

➤ **Dispositions réglementaires à noter :**

- ✓ Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels suite à la crise sanitaire COVID-19 (CSE-CHSCT des 7 mai et 11 juin 2020) ;
- ✓ Signature d'un nouvel accord d'intéressement (CSE du 24 février 2020) pour mise en conformité des dates d'exercice.

7. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, il est à noter :

➤ **Crise sanitaire :**

L'ensemble des dispositions exceptionnelles en matière d'organisation prises par la SEM PFI et présentées au Conseil d'Administration du 19 novembre 2020, ont été levées progressivement en début d'année à l'exception de la réception des familles sur rendez-vous que la SEM a souhaité conserver.

➤ **Digitalisation :**

La SEM PFI est engagée depuis plusieurs mois dans l'implémentation d'un ERP (Entreprise Resource Planning) ou progiciel de gestion intégré pour gérer son activité Service Extérieur des Pompes Funèbres. La mise en production est planifiée à fin juin.

Elle a également souhaité implémenter une solution pour gérer l'activité Crématorium. Ce projet s'inscrit plus largement dans une démarche de modernisation des outils de gestion de la SEM. La mise en production est planifiée à fin juin.

➤ **Centre funéraire de CROLLES**

Afin de préparer une troisième consultation dans l'objectif de maîtriser les écarts budgétaires, une réunion de travail a été organisée entre la Direction PFI, l'architecte, les maîtres d'ouvrage afin d'identifier les postes d'économies et d'adapter le Dossier de Conception des Entreprises en conséquence, sans remettre en cause ni la nature, ni l'esprit du projet.

➤ **Renouvellement des moyens d'exploitation**

La SEM PFI poursuit ses actions de renouvellement des moyens d'exploitation et a ainsi récemment réceptionné :

- ✓ 6 nouveaux corbillards dont 2 à motorisation électrique.
- ✓ Le premier module de nouvelles cases réfrigérées.

Le choix des fournisseurs, les modèles et les financements ont été examinés par un jury composé notamment d'élus du Conseil d'Administration et de représentants de la Direction.

➤ **Gouvernance**

Les candidats présélectionnés par le cabinet de recrutement ont été reçus en entretien par un jury composé du Président-Directeur général, du premier vice-Président, de la seconde vice-Présidente. Le processus de recrutement se poursuit.

Par ailleurs, une feuille de route ayant pour objet de présenter les orientations et objectifs de la métropole en matière d'exploitation de la SEM est en cours de rédaction.

➤ **Cérémonie des tout-petits**

Pour la première fois, un temps de recueillement et de souvenir a été organisé le mardi 1^{er} juin 2021 au crématorium de Gières pour les familles ayant vécu un deuil périnatal. Cette cérémonie s'est déroulée en trois temps :

- ✓ Une cérémonie collective en salle.
- ✓ Un recueillement au Jardin du Souvenir autour de la stèle des Tout-Petits.
- ✓ Un temps de partage et d'échange auprès de la fontaine.

➤ **Activités en matière de recherche et de développement**

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

8. ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société sera confrontée en 2021 à des étapes importantes qui impacteront de manière significative son avenir, à savoir notamment :

- La nomination d'un(e) Directeur(rice) Général(e),
- Le début des travaux du centre funéraire de Crolles
- Le début des travaux du crématorium de Voiron,
- Changement d'identité visuelle (nouveau logo, nouvelle charte graphique),
- Un nouveau site internet permettant de développer une stratégie omnicanale,
- La mise en place d'un outil de réservation du crématorium intercommunal de Gières.
- Une nouvelle stratégie de communication valorisant l'engagement quotidien des collaborateurs des PFI et verbalisant la stratégie de développement de l'entreprise et sa responsabilité sociétale pour les années futures.
- La poursuite du renouvellement des matériels roulants avec une prise en compte environnementale (acquisition de véhicules électriques, hybrides, GNL...).
- La mise en œuvre de la norme NF Services funéraires,

➤ **Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020, le personnel salarié de la société ne détenait aucune action dans le capital de notre Société.

➤ **Détenteurs de capital ou de droits de vote**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous l'identité des personnes physiques ou morales détenant des participations significatives dans le capital :

De 5 % à 10 %	Caisse d'Epargne –centre d'affaires Isère - CERA
	Caisse des dépôts et Consignation
De 66,66% à 90%	GRENOBLE-ALPES METROPOLE

➤ **Filiales et participations**

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous signalons que notre société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation significative dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

Nous vous informons également que notre société ne contrôle, en droit, en fait ou conjointement, aucune société ayant son siège social en France ou à l'étranger.

➤ **Informations sur les délais de paiements**

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

FACTURES RECUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE					
DONT LE TERME EST ECHU					
Article D. 441 I, 1° du code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	0,00 €	0	0	0 €	0,00 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,00%				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Aucune				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L 441-6 ou L 441-3 du code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des reatrd de paiement	Délais legaux				

Article D. 441 I, 2° du code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées TTC	78 279,46 €	45 303,22 €	19 139,47 €	21 658,82 €	164 380,97 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0,60%	0,35%	0,15%	0,17%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Aucune				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L 441-6 ou L 441-3 du code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais légaux				

➤ Résultats - Affectations

✓ Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 910 125 euros contre 12 157 893 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,26%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 86 324 euros contre 125 786 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,37%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 124 067 euros contre 1 200 578 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,37%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 158 320 euros contre 2 774 359 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,20%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 363 112 euros contre 381 960 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,93%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 785 166 euros contre 4 478 234 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,47%.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 645 411 euros contre 2 024 128 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,71%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 95 contre 89 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 417 540 euros contre 577 764 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,73%.

Le montant des autres charges s'élève à 292 677 euros contre 222 177 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 31,73%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 9 786 296 euros contre 11 659 203 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,06%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 210 153 euros contre 624 477 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 93,78%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -40 986 euros (-62 996 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 1 169 167 euros contre 561 480 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 108,22%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -571 371 euros contre -115 991 euros pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 14 724 euros, nulle au titre de l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 157 786 euros contre 106 819 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 425 285,87 euros contre un bénéfice de 338 669,98 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,57%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 14 597 124 euros contre 13 538 244 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,82%.

✓ Endettement de la société

Analyse de l'endettement de la société au 31 décembre 2020 :

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes	3 841 663 €	3 500 446 €
Provisions pour risques et charges	926 523 €	549 121 €
Endettement total	4 768 186 €	4 049 567 €
Endettement/capitaux propres	55,85 %	49,93 %
Emprunts/capitaux propres	15,80 %	19,50 %
Endettement/chiffre d'affaires	43,70 %	33,30 %
Redevances de crédit-bail restant à payer	35 532 €	110 314 €

✓ Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 425 285,87 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	425 285,87 euros
A la réserve légale	21 264,30 euros
<i>Correspondant à 5 % du bénéfice</i>	

Le solde, soit	404 021,57 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à	3 312 608,26 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 537 256,68 euros.

✓ Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

✓ Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8 493 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 2 378 euros.

✓ Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

✓ Avis du comité social et économique

Nous vous informons qu'en application des dispositions des articles L. 2312-24 à L. 2312-27 du Code du travail, le comité social et économique a été régulièrement consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale, les conditions de travail et l'emploi et qu'il n'a transmis aucun avis au Conseil d'Administration.

➤ **Administration et contrôle de la société**

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.